

Questions réponses sur e-sidoc

Sommaire

Questions sur la stratégie éditoriale des solutions documentaires du CRDP de Poitou-Charentes	1
Questions sur les fonctionnalités d'e-sidoc.....	2
Questions sur la gestion, l'architecture informatique d'e-sidoc et les interactions avec BCDI	3

Questions sur la stratégie éditoriale de la solution documentaire du CRDP de Poitou-Charentes

En 2010, que va-t-il se passer ?

Le CRDP de Poitou-Charentes va fournir, comme les années précédentes, le logiciel BCDI qui permet aux documentalistes de gérer leurs bases (saisie des notices, gestion des prêts, consultation de la base) et BCDI Web, l'interface de consultation en ligne de cette base à destination des usagers. Au cours de l'année, le CRDP de Poitou-Charentes fournira également, à l'ensemble de ses abonnés, e-sidoc, le portail documentaire de CDI. L'abonné sera libre de l'activer ou non, et s'il décide de l'activer (c'est-à-dire de le publier sur Internet), il pourra choisir le moment de sa diffusion auprès de ses usagers.

Quel avenir pour BCDI ?

BCDI reste le logiciel de gestion de la base documentaire du documentaliste. e-sidoc ne remplace pas BCDI, il le complète.

Que veut dire « Brique documentaire d'un ENT » ?

e-sidoc est le portail documentaire du CDI et non de l'ensemble de l'établissement scolaire. Il est donc pensé et développé pour répondre aux besoins spécifiques des enseignants documentalistes. Par exemple, il ne propose pas de fonctionnalités comme une messagerie ou une gestion électronique de documents qui relèvent de l'ENT. En raison de cette complémentarité, e-sidoc est pensé pour que tout ou partie des informations qu'il contient puissent être ré-exploité au sein d'un ENT. De plus, l'authentification unique des usagers d'e-sidoc est nativement implémentée dans le cadre du protocole CAS/SSO pour qu'une extension de cette authentification unique au sein d'un ENT soit facilement opérationnelle.

Je suis documentaliste dans un collège ou un lycée et j'ai créé un univers Netvibes, un blog ou j'ai un site sous un CMS (ex. SPIP) pour le CDI de mon établissement. e-sidoc ne va-t-il pas être en concurrence avec ces sites ?

Dans la phase d'analyse de l'existant et des besoins de ce projet éditorial, nous avons pu constater que des documentalistes avaient créé des univers Netvibes, des blogs de CDI... De nombreuses demandes nous ont été aussi adressées de la part de documentalistes qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas se lancer dans la création de sites ou de pages de CDI. Dans e-sidoc, vous aurez la possibilité de mettre des liens vers d'autres sites (notamment en page d'actualités). Ainsi, vous pourrez mettre un lien très facilement vers les sites existants que vous alimentez. Une fois que vous aurez essayé e-sidoc, vous évalueriez tout naturellement ses fonctionnalités et sa complémentarité avec les sites que vous pouvez publier.

Comment travaillez-vous pour développer e-sidoc ?

Tant pour la phase de définition des besoins pour préparer le cahier des charges de l'appel d'offres public que pour la phase de développement du portail, nous travaillons avec 8 enseignants documentalistes exerçant dans des collèges et des lycées de l'Académie de Poitiers et de Limoges. Les déploiements du portail auront aussi lieu avec ces collègues partenaires tout comme dans les 7 médiathèques du CRDP de Poitou-Charentes. D'autres académies telles que Clermont-Ferrand feront aussi partie de nos partenaires notamment dans la phase de déploiement.

J'ai noté que le CRDP de Poitou-Charentes allait héberger les portails e-sidoc ? Quelles sont les garanties en matière de confidentialité des données ?

Le CRDP a effectué une déclaration CNIL qui garantit la non fédération des données à des fins statistiques que ce soit pour le CRDP ou pour tout autre organisme. Les données personnelles ne pourront être exploitées que par l'établissement.

Dans le cas de certains connecteurs, une partie des informations personnelles des élèves pourra être transférée. Une convention entre le CRDP et l'organisme réceptionnant ces données assure la non réutilisation de ces informations sans accord préalable du CRDP et donc des établissements par le biais des conditions générales d'utilisation (CGU). La politique de conservation des données reste identique à celle de BCDI c'est-à-dire qu'une donnée supprimée dans BCDI le sera également sur le portail.

Questions sur les fonctionnalités d'e-sidoc

Vous parlez d'éditeur de contenus, de CMS ? Qu'est-ce que c'est ?

Un système de gestion de contenus ou CMS (pour Content Management System) est une famille de logiciels destinés à la conception et à la mise à jour dynamique de site Web ou d'application multimédia. Ils permettent notamment de publier facilement des articles, de gérer une bibliothèque par exemple. Il existe plusieurs systèmes de gestion de contenus utilisés notamment en établissements scolaires (citons notamment SPIP, JOOMLA, DRUPAL...).

Qu'est-ce qu'apporte e-sidoc par rapport à un CMS classique ?

E-sidoc est structuré pour correspondre aux activités d'un documentaliste par rapport à un CMS classique où il faut tout définir (les rubriques, leur emplacement, la charte graphique...).

De plus, il est directement mis en relation avec la base documentaire du CDI. Concrètement, cela veut dire que sans connaissance technique, le documentaliste pourra afficher la liste des nouveaux ouvrages par exemple sans avoir à ressaisir des notices. Autre exemple, un documentaliste pourra rédiger un article sur la venue d'un auteur de littérature au CDI et par exemple pointer simplement les notices de documents consultables au CDI de cet auteur.

E-sidoc apporte également d'autres fonctionnalités que les CMS classiques ne possèdent pas nativement comme l'interconnexion à des ressources extérieures (ex. le site.tv).

Dans le bon de commande des solutions documentaires 2010 du CRDP, vous indiquez qu'e-sidoc est un site Internet pour urbaniser l'espace documentaire du centre de documentation. Que voulez-vous dire ?

Lorsque l'on crée un site Internet, on aménage tel un urbaniste dans un espace physique afin que le lieu soit facilement lisible et utilisable. Pour un site Internet, cela veut dire que l'on définit les zones réservées à tel contenu (ex. la sélection de coups de cœur), on définit le graphisme et on structure le site par rubriques.

Les établissements abonnés à BCDI et à MémoElectre ou MémoElectre Plus ont la possibilité d'afficher sous BCDI client serveur et BCDI web autour d'une notice de livre des éléments tels que les imageries de couverture, le sommaire. Est-ce qu'e-sidoc le proposera ?

Oui e-sidoc proposera ce service et ira bien au-delà. Suite à un accord avec la société Electre dans le cadre d'e-sidoc, les imageries de couverture de livres seront directement affichées pour **tous** les établissements abonnés à e-sidoc.

Autres services novateurs, l'affichage des imageries de couvertures pour certains titres de périodiques (ex. Géo) lors de la visualisation d'une notice ou d'une imagerie des sites Internet dépouillés dans le cadre des Mémodocnet.

Ces affichages complémentaires à une notice seront disponibles à l'issue d'une recherche ou en consultant la liste des nouvelles acquisitions du CDI.

Mon établissement dispose déjà d'un site, comment cela peut fonctionner ?

e-sidoc étant hébergé par le CRDP, il est accessible à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement. Un lien à partir du site de l'établissement vers le portail du CDI est donc facilement réalisable. e-sidoc peut être davantage intégré au niveau du site d'établissement avec des connaissances informatiques approfondies.

Est-ce que mon portail CDI peut ressembler graphiquement au portail de l'établissement scolaire ?

e-sidoc proposera plusieurs environnements graphiques. Ces environnements graphiques répondent à des besoins d'ergonomie visuelle générale du portail de CDI. Le choix d'un environnement graphique se fera de façon très simple par le documentaliste. Pour ressembler graphiquement au portail de l'établissement scolaire, le documentaliste choisira l'environnement graphique d'e-sidoc le plus proche de celui de l'établissement scolaire.

Vous indiquez dans le bon de commande 2010 que e-sidoc proposera de rechercher dans la base du CDI à partir de son propre moteur de recherche ?

Oui effectivement la base du CDI sera consultable en ligne à partir d'e-sidoc avec une nouvelle interface de recherche et de visualisation des résultats. Une démonstration sera mise en ligne courant 2010. Cela permettra aux établissements qui n'ont pas de ressources humaines et techniques de proposer aux élèves la base du CDI sur Internet afin qu'ils puissent par exemple la consulter depuis leur domicile.

Enfin, un outil de prise de main du moteur de recherche à destination des documentalistes et des élèves sera fourni par le CRDP.

Si un établissement ne veut pas activer e-sidoc bien qu'il ait opté pour un abonnement Solution Doc (BCDI+e-sidoc), comment les usagers consulteront-ils la base du CDI ?

Si un abonné ne veut pas activer e-sidoc ou désire prendre en main ce nouveau service de façon progressive, les usagers pourront toujours consulter la base du CDI grâce à BCDI Web ou au logiciel BCDI comme les années précédentes. e-sidoc est donc un service complémentaire aux logiciels BCDI.

Est-ce que vous proposerez prochainement une version de démonstration en ligne d'e-sidoc ?

Une version de démonstration d'e-sidoc sera disponible en 2010 pour montrer les différentes fonctionnalités du portail. Pour les fonctionnalités de saisie (par exemple d'actualités), de paramétrage du portail (par exemple de choix de modèles graphiques), cette présentation se fera sous forme d'un module de démonstration en ligne.

Questions sur la gestion, l'architecture informatique d'e-sidoc et les interactions avec BCDI

Comment va fonctionner le portail e-sidoc pour la consultation des données du CDI ?

Les données de la base documentaire gérée avec BCDI seront répliquées automatiquement sur les serveurs du CRDP et donc exploitées dans e-sidoc en quasi temps réel sans aucune manipulation de la part du documentaliste. L'architecture du portail a été pensée dans ce sens, en choisissant des composants technologiques permettant la construction d'une plate-forme web à hautes performances. A titre d'exemple l'infrastructure se veut extensible de façon fonctionnelle (ou verticale), ce qui consiste à répartir les fonctions de la plateforme sur des serveurs différents et extensible de façon horizontale pour répartir les traitements sur différents serveurs homologues. A partir de cette architecture, le CRDP de Poitou-Charentes a également choisi de mettre en œuvre une solution de virtualisation dont le principe est un principe de partage : les différents systèmes d'exploitation se partagent les ressources du serveur de façon optimum. Pour approfondir les notions de hautes disponibilités et de virtualisation, nous vous conseillons de lire les livres blancs, édités par SMILE (www.smile.fr) sur ces sujets.

Quelle synchronisation des données d'e-sidoc avec BCDI ?

Le choix de ce système de fonctionnement peut sembler compliqué et sensible mais plusieurs éléments nous ont fait opter pour ce modèle là :

- le choix de garder BCDI comme logiciel de gestion du fonds du CDI ;
- la possibilité de garder BCDI au sein de l'établissement. S'il y a des problèmes réseau ou de bande passante, la documentaliste peut continuer à gérer son fonds, les élèves à effectuer des recherches ;
- l'impossibilité d'héberger BCDI au niveau national et un nombre insuffisant de CRDP - CDDP ou autres collectivités proposant actuellement ce service ;
- la création de réservoirs de notices (Mémofiches, Mémodocnet, Notices Kiosque Onisep) permettant de ne pas transférer ces données depuis chaque BCDI car elles sont identiques. Ceci diminue considérablement le volume de transfert et le volume des bases ;
- si l'on enlève les notices réservoirs (voir ci-dessous), la relative « inertie » des notices et des emprunteurs (une fois enregistrée, l'information est rarement modifiée) ;
- la différence de structure : on ne reconstitue pas une structure de base BCDI dans e-sidoc mais une base optimisée pour la recherche dans le catalogue uniquement. Dans tous les cas il y a un retraitement des notices pour proposer une nouvelle interface de recherche et de visualisation de résultats.

La synchronisation sera partielle. Il y aura une phase d'initialisation, puis, périodiquement, seules les notices modifiées seront transférées vers le portail de manière transparente pour le documentaliste.

Les flux de données entre BCDI et e-sidoc peuvent être conséquents et gourmands en bande passante ? Comment avez-vous pris en compte ces paramètres ?

Par la notion de réservoirs de notices. Pour limiter le flux des données entre BCDI et e-sidoc, les données produites par le CRDP ne seront pas exportées mais gérées directement au niveau du portail avec des réservoirs de données Mémofiches, Mémodocnet et Notices Kiosque Onisep. Le portail communiquera directement avec la Cyberlibrairie du CRDP pour connaître l'état d'abonnement de chaque établissement.

Principe de fonctionnement pour les Mémodocnet :

Aucune des notices générales et notices de parties ne seront exportées si l'identité des dites notices commence par MDN. Ainsi, si un établissement est abonné aux Mémodocnet de l'année 2009 ou 2008, l'ensemble des notices de dépouillement seront présentes directement dans le catalogue du CDI au niveau du portail. Si l'établissement a un abonnement antérieur à 2008, les données Mémodocnet ne seront pas présentes dans le catalogue du CDI au niveau du portail.

Les avantages :

- L'intégrité des données sera désormais conservée, ce qui n'est pas le cas au niveau de BCDI actuellement. (Les statistiques montrent qu'aucun établissement n'a le bon nombre de notices Mémodocnet dans sa base en fonction de l'état de ses abonnements) ;
- Le catalogue sera mis à jour dès que le réservoir le sera c'est à dire que cette mise à jour pourra se faire avant que le documentaliste ait importé ces notices dans sa base ;
- Le CRDP garantit ces données à l'année N et N-1 mais pas au-delà. Ainsi, si d'anciennes données Mémodocnet sont présentes dans les bases établissements, il y a un risque que les informations fournies soient erronées notamment les liens vers les sites. C'est donc pour « protéger » l'établissement et les élèves que nous avons opté pour cette solution.

Les inconvénients :

Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne seront pas visibles dans le catalogue du CDI sur le portail mais uniquement dans BCDI.

Principe de fonctionnement pour les Mémofiches

Aucune des notices de parties ne seront exportées si l'identité des dites notices commence par MMF. Ainsi lors de l'indexation de notices générales de périodiques d'une année (ex. 2005) par e-sidoc, si l'établissement est abonné aux Mémofiches pour cette année les notices de dépouillement seront automatiquement présentes dans le catalogue.

Les avantages :

- L'intégrité des données sera désormais conservée, nous assurons pour chacune des notices générales d'un numéro de périodique que les notices de dépouillements seront présentes dans le catalogue.

Le catalogue sera mis à jour dès que le réservoir le sera c'est-à-dire que cette mise à jour pourra se faire avant que le documentaliste ait importé ces notices dans sa base.

- Cette intégrité se fera pour tous les documents dépouillés pour l'année N et non pas seulement pour la liste des titres que l'établissement aurait pu sélectionner lors de sa prise d'abonnement de cette même année N. Ainsi, si l'établissement ne s'est pas abonné au dépouillement de Géo en 2008 pour des questions de budget mais qu'il a bulletiné les revues de Géo en 2008, les notices de dépouillements ne sont pas présentes dans BCDI. Par contre, elles seront présentes dans e-sidoc.

Les inconvénients : Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne seront pas visibles dans le catalogue du CDI sur e-sidoc mais uniquement dans BCDI.

Principe de fonctionnement pour les notices kiosque Onisep

Pour les notices dont l'identité commence par ONISEP, seule l'identité sera transférée.

Les avantages : Les données seront mises à jour automatiquement.

Les inconvénients : Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne seront pas visibles dans le catalogue du CDI sur le portail mais uniquement dans BCDI.

Hors ces réservoirs, les données produites ou complétées par le documentaliste (ex. notices Mémo Electre) seront donc transférées de BCDI via e-sidoc. Les données telles que les fiches auteurs, éditeurs non rattachées à une notice ou marquées à catalogue NON ne seront pas exportées.

Pouvez-vous donner des exemples de volumétrie ?

						sans notion de réservoirs			avec notion de réservoir		
Exemples de bases de CDI	Nombre de notices générales	Nombre de notices de dépouillement	Dont notices commencent par MF (dépouillement mémo fiches)	dont notices de commencent par MDN (dépouillement Mémodocnet)	dont notices commencent par ONISEP	taille de la base sous BCDI (ensemble des éléments)	taille de la base au format XML (uniquement les notices)	taille du fichier XML compressé (uniquement les notices)	taille de la base sous BCDI (ensemble des éléments)	taille de la base au format XML (uniquement les notices)	taille du fichier XML compressé (uniquement les notices)
base d'un LGT / LP	19042	44823	34768	7525	1218	629 Mo	126 Mo	14 Mo	463 Mo	31 Mo	3 Mo
base d'un LGT/LP	23809	68231	57739	7525	516	865 Mo	204 Mo	21 Mo	609 Mo	43 Mo	4,7 Mo
base d'un collège	12735	24145	15556	56	8	384 Mo	79 Mo	8.4 Mo		30 Mo	3 Mo

Quel sera le protocole de communication entre BCDI et e-sidoc ?

Pour limiter tout impact sur les réseaux d'établissement, seul BCDI se connectera au portail. Ces connections se feront sur les protocoles suivants : HTTPS (443), FTP-ES (990) Cette communication étant une communication sortante de l'établissement et s'effectuant sur des protocoles classiques, il ne devrait pas y avoir, sauf cas exceptionnels de problèmes réseau à cette solution.

Comme il n'y a pas de communication entrante, la réservation des documents se fera par mail. Nous étudions néanmoins une autre solution pour nous rapprocher du mode de fonctionnement actuel de BCDI.

Enfin notons que les communications entre BCDI et le portail seront faites de manière cryptée.

Est-il encore utile d'héberger mes bases documentaires gérées avec BCDI si j'utilise e-sidoc ?

Oui. Le CRDP de Poitou-Charentes héberge uniquement les portails e-sidoc. Une collectivité locale, une académie ou un CRDP continueront de proposer éventuellement un hébergement de bases BCDI afin de faciliter l'installation, la maintenance et la sauvegarde des bases documentaires de l'établissement.

Dois-je toujours effectuer mes sauvegardes de BCDI bien qu'e-sidoc intègre un système de sauvegarde des données ?

La réponse est oui car e-sidoc n'utilise qu'une partie des données présentes dans la base documentaire sous BCDI.